

Une dermatose due à un champignon microscopique

Trichophyton verrucosum, agent de la teigne des bovins, se développe dans la couche cornée de l'épiderme.

Le **jeune veau** de moins d'un an est le plus sensible. L'adulte est plus résistant, mais peut être atteint en milieu très contaminé.

La maladie ne se révèle qu'**1 à 6 semaines après** le contact contaminant. Elle s'exprime plus fréquemment en **hiver** du fait de la concentration d'animaux dans les bâtiments.

Le champignon se transmet par **contact direct** entre animaux (dont les animaux de compagnie) **ou indirect** (auges, cornadis, murs et clôtures, bétailières, tondeuses, cordes, brosses, vêtements).

Il s'installe particulièrement dans les bâtiments confinés, surpeuplés ou humides. Il peut persister dans l'environnement sous forme de spores pendant plusieurs années. Les spores sont détruites par la chaleur et la dessiccation.

Lésions de teigne bovine



La maladie et ses conséquences

Des **dépilations arrondies** apparaissent sur la tête puis gagnent l'ensemble du corps. D'abord sèches et blanc grisâtre, d'aspect farineux, les lésions (appelées dartres ou herpès circiné) s'épaississent et prennent un aspect croûteux ou verruqueux. Elles ne sont ni prurigineuses ni douloureuses chez l'animal.

Les lésions se développent pendant 1 à 2 mois, puis régressent et guérissent spontanément en 1 à 4 mois.

Facteurs de risque :

- **jeune âge**,
- **système immunitaire affaibli** : maladies intercurrentes, carences alimentaires (vitamine A notamment),
- **logement** : densité d'animaux, mauvaise ventilation, manque de lumière, humidité élevée, manque d'hygiène.

Conséquences :

- il s'agit d'une **zoonose**, parfois grave chez l'enfant,
- **retard de croissance** du veau pouvant atteindre 13 kg à 5 mois d'âge en cas de forte infestation,
- **dévalorisation des peaux** due à des cicatrices indélébiles sur les cuirs après tannage.

La lutte contre la teigne

La **prévention** repose sur la **quarantaine** pour tout animal entrant, une bonne **ambiance** des bâtiments et l'**hygiène** du matériel. La **vaccination** est efficace si l'on traite tout le troupeau la 1^{ère} année, puis seulement les animaux entrants et les veaux nouveaux-nés.

Une fois la maladie constatée, les **moyens de lutte** sont les **traitements antifongiques**, lourds et contraignants, sur les animaux, les bâtiments et le matériel, ou la **vaccination à dose thérapeutique**. L'un comme l'autre doivent être accompagnés d'une amélioration des conditions d'élevage, et d'un vide sanitaire annuel après nettoyage à l'eau bouillante au surpresseur.

Lésions de teigne humaine

